

Une étude complète de la politique fiscale devrait par ailleurs inclure une analyse de la progressivité du système de prélèvement global⁸³. Autrement dit, il faudrait non seulement inclure l'impôt sur le revenu mais également l'ensemble des prélèvements fiscaux (impôt sur le capital, etc.) et les transferts nets de l'Etat. L'impôt sur le revenu ne représente en effet qu'une partie des prélèvements de l'Etat et un impôt sur le revenu jugé progressif n'implique pas forcément que le système pris dans son ensemble le soit également.

83 Une réforme peut aussi être justifiée au regard des critiques de l'OCDE et du FMI. Le système fiscal combiné au système des transferts sociaux engendrerait des désincitants au travail selon ces deux institutions. Pour rappel, l'impact des réformes simulées sur les désincitants au travail n'a pas été pris en compte dans notre analyse. Voir :
- Fournier, J and C.Garcia (2013), "Strengthening social cohesion in Luxembourg: Making efficiency and equity hand in hand", OECD Economics Department Working papers, n°1032, OECD Publishing.
- OECD (2012), Economic Survey Luxembourg
- FMI (2014), Luxembourg country report, n°14/118.

Encadré 3 :

EFFETS MACROÉCONOMIQUES D'AJUSTEMENTS TECHNIQUES DU TARIF

Dans une optique plus globale, le modèle d'équilibre général LOLA3, développé à la BCL, peut donner des indications sur les effets macroéconomiques des différentes simulations analysées dans ce chapitre⁸⁴. Une telle analyse est complémentaire à celle reposant sur les simulations microéconomiques, cette dernière permettant de définir plus précisément les changements de taxation et d'évaluer leurs effets directs sur les recettes fiscales et le revenu des contribuables. Les changements de taxation dans LOLA3 ont été calibrés de manière à avoir la même variation (en pourcents du PIB) des recettes fiscales provenant des revenus du travail qu'avec la précédente analyse (première colonne du tableau 1). Le modèle LOLA3 permet de prendre en compte l'impact dynamique des mesures dans un cadre d'équilibre général.

Le scénario 1, tel que décrit dans le texte ci-dessus (c'est-à-dire un allongement de la tranche à 0 %), aurait un impact sur le solde budgétaire des administrations publiques de -0,228 % du PIB après 5 ans et de -0,278 % du PIB après 10 ans. Cela constituerait donc un impact moins important que l'effet immédiat sur le solde, de -0,633 %.

Cette différence au sein du modèle s'explique par les mécanismes d'équilibre général, qui impliquent qu'une baisse de la taxation sur les revenus du travail stimule l'offre de travail et la croissance, atténuant donc la baisse des revenus fiscaux. De même, l'analyse en équilibre général tient compte des effets sur les autres recettes fiscales ainsi que de ceux sur les dépenses publiques. En conséquence, une baisse des recettes fiscales provenant des revenus du travail ne se traduit pas en une baisse équivalente du solde budgétaire.

Le scénario 2, qui consiste en un remplacement du taux 0 % par un taux marginal de 3 %, provoquerait une moindre hausse du solde budgétaire, de 0,077 % du PIB après 5 ans et de 0,127 % après 10 ans au lieu de l'effet direct de 0,468 %.

L'augmentation de la charge fiscale toujours selon le modèle découragerait l'offre de travail et provoquerait une réduction de la croissance (de 0,238 p.p. après 5 ans). Les effets d'équilibre général seraient tels que l'amélioration du solde budgétaire (0,077 % du PIB) induite par l'augmentation de la taxation ne correspond même pas à un cinquième de l'effet direct sur le solde (0,468 % du PIB).

84 Marchiori et Pierrard, 2015, LOLA 3.0 : Luxembourg OverLapping generation model for policy Analysis. Introduction of a financial sector in LOLA, Cahier d'Etudes BCL n°100.

Tableau 1 :

Effets macroéconomiques des différents scénarios

SCÉNARIO	ANNÉE T	ANNÉE T+5		ANNÉE T+10	
	IMPACT SUR LE SOLDE BUDGÉTAIRE (EN % DU PIB)	IMPACT SUR LA CROISSANCE DU PIB (EN P.P.)	IMPACT SUR LA CROISSANCE DU PIB (EN P.P.)	IMPACT SUR LE SOLDE BUDGÉTAIRE (EN % DU PIB)	IMPACT SUR LA CROISSANCE DU PIB (EN P.P.)
Allongement de la tranche à taux 0 %	-0,63 %	-0,228 %	0,229	-0,278 %	0,022
Remplacement taux 0 % par un taux marginal de 3 %	0,47 %	0,077 %	-0,238	0,127 %	-0,018
Introduction d'un taux marginal de 45 % (hors impôt de solidarité) pour les revenus à partir de 200 000 euros	0,09 %	-0,021 %	-0,067	0,001 %	-0,007
Réduction de la contribution de solidarité de 7 % (9 %) à 4 % (6 %)	-0,23 %	0,066 %	0,161	0,009 %	0,014
Indexation des tranches du barème de 9 %	-0,55 %	-0,123 %	0,241	-0,191 %	0,022

Source : BCL.

Note : Les résultats sont exprimés en différences par rapport au scénario à politique inchangée.

Le scénario 3, qui consiste en une introduction d'un taux marginal de 45 % (hors impôt de solidarité) pour les revenus à partir de 200 000 euros, augmenterait légèrement les recettes fiscales provenant des revenus du travail, mais réduirait les recettes fiscales totales pendant les premières années. En effet, à travers un impact négatif sur l'activité économique, ce scénario induirait une réduction des autres recettes fiscales (impôt sur les profits, sur les revenus du capital...). De fait, le scénario 3, tel que décrit dans le texte ci-dessus, serait le seul à détériorer à la fois la croissance et le solde budgétaire pendant les premières années.

Le scénario 4 (réduction de la contribution de solidarité de 7 % (9 %) à 4 % (6 %)), serait le seul à améliorer à la fois la croissance et le solde budgétaire durant les cinq premières années, malgré la baisse des recettes fiscales qu'il entraîne. Ce scénario stimulerait l'offre de travail et aurait un effet bénéfique pour les finances publiques, mais cet effet s'estomperait au fil du temps. Finalement, le scénario 5 (indexation des tranches du barème de 9 %) détériore le solde budgétaire mais relèverait la croissance. En conclusion, cette analyse en équilibre général permet d'établir les effets indirects importants que pourraient avoir des changements liés à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. De manière générale, les impacts finaux sur le solde budgétaire des mesures simulées sont nettement moins importants que l'impact direct sur les recettes fiscales, que ce soit après 5 ou 10 ans. Quant à l'effet sur la croissance du PIB, de telles réformes pourraient avoir un réel impact à court terme, mais celui-ci s'atténuerait progressivement, toutes choses égales par ailleurs.

2.3.5 L'impôt sur les sociétés

Le chapitre 1.1.3 a présenté une analyse de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entreprises. La chute des profits opérationnels et la réalisation de pertes (opérationnelles et non opérationnelles) lors de la crise économique et financière ont eu des conséquences sur les recettes fiscales. Le recul des profits taxables implique un recul des recettes de l'impôt payé par les sociétés (IS)⁸⁵. En cas de pertes, les recettes sont nulles, mais pas négatives. L'ampleur de la perte n'a donc pas un effet direct sur les impôts payés.

85 Pour les besoins de cet exercice, nous avons regroupé les recettes de plusieurs impôts. Les recettes de l'impôt des sociétés (IS) comprennent les recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), les recettes de l'impôt commercial communal (ICC) et les recettes de la contribution au fonds pour l'emploi (l'impôt de solidarité).